

Annexe A - Rôles du CSA et objectifs stratégiques

Tout d'abord, nous voudrions remercier les Co-Facilitateurs et le Secrétariat pour le travail accompli de révision des différents documents de cette annexe. Nous avons constaté un certain nombre d'améliorations et nous apprécions l'effort fourni.

Dans cette Annexe qui traite des Rôles et des Objectifs stratégiques (SO), nous pensons que d'autres révisions et améliorations sont nécessaires sur les questions suivantes:

A propos du Tableau 1 (Clarification des Rôles):

- Nous constatons une plus grande clarté sur les Rôles et les responsabilités connexes dans certains aspects, mais il y a toujours un certain manque de clarté dans d'autres aspects. Le point clé ici est qu'une compréhension holistique du CSA est essentielle. La séparation proposée entre le Comité en tant que tel d'un côté et ses membres et participants de l'autre est artificielle. Le CSA doit être perçu dans son intégralité, en tant qu'institution dans son ensemble, incluant l'institution ainsi que ses membres, participants et organismes. Bien que cela soit bien reflété dans le Tableau 1 concernant les Rôles 1, 2 et 6, ce point doit être clarifié davantage en ce qui concerne les Rôles 3, 4 et 5. Tous ces Rôles impliquent une responsabilité partagée du CSA, même si certaines tâches doivent être divisées de manière différenciée. En ce sens, aucun des Rôles ne peut être considéré comme étant en-dehors de la responsabilité du CSA. Tous les Rôles doivent être remplis par le CSA dans son ensemble avec des formes d'implication différentes et différenciées de la part de ses membres et participants. Si cette vision holistique n'est pas appliquée, le CSA se retrouve fragmenté, ce qui est le contraire de ce que la réforme du CSA avait pour but de promouvoir. Nous fournirons des commentaires spécifiques ainsi qu'une proposition de formulation différente pour le Tableau d'ici le 11 mai.
- En ce qui concerne le paragraphe 4: Le CSA a fait du bon travail sur les Rôles 1 et 2. L'évaluation du CSA offre l'occasion de relancer la vivacité et la dynamisme du CSA en se consacrant aux défis liés aux Rôles qui, jusqu'ici, n'ont pas pu être soutenus, ce qui est conforme à la manière de fonctionner prévue dans la réforme. C'est pourquoi une grande attention devra être accordée aux Rôles 3, 4, 5. Ces Rôles sont fondamentaux et doivent devenir une priorité. Sans cela, le CSA continuera à être une excellente plateforme de gouvernance mondiale, qui produira d'excellents résultats, mais avec un impact trop faible sur le terrain. Encourager l'utilisation, l'application et le Suivi des produits politiques du CSA est fondamental pour un CSA efficace. Les gens s'attendent à ce que les résultats du CSA soient appliqués sur le terrain et contribuent efficacement à l'élimination de la faim et de la malnutrition.
- Dernière remarque sur la chaîne de résultats proposée: le Tableau ne décrit pas correctement les Rôles et fonctions du CSA. Ce tableau a été utile pour alimenter la discussion sur les Rôles et les Objectifs stratégiques, mais - dans un souci de clarté - il devrait être enlevé de l'Annexe.

En ce qui concerne les objectifs stratégiques :

- Nous suggérons d'inclure deux aspects clés dans l'Objectif stratégique 1: encourager l'action concertée et la nécessité de traiter les problèmes cruciaux, urgents et émergents .
- L'objectif stratégique (SO1) serait alors formulé comme suit: *«Tirer parti du pouvoir de rassemblement en tant que plate-forme internationale et intergouvernementale inclusive de premier plan pour encourager la collaboration à tous les niveaux et élaborer des messages et des recommandations politiques clés en réponse à des questions cruciales, urgentes et émergentes.»*
- Concernant l'Objectif stratégique 2, nous proposons d'être plus concret que le terme général «orientation politique» en développant une analyse politique globale mais aussi des directives et des recommandations et d'inclure dans cet objectif une référence explicite à la réalisation progressive du droit à l'alimentation.
- L'objectif stratégique (SO2) serait alors formulé comme suit: *«Elaborer une analyse politique globale, des directives et des recommandations pour la convergence et la cohérence des politiques afin de réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier afin d'éliminer la faim et la malnutrition et promouvoir la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate. »*
- Concernant l'objectif stratégique n°3 (SO3), nous proposons l'amendement suivant: *«Favoriser l'adoption des résultats politiques du CSA à travers une amélioration à tous les niveaux de la diffusion, de l'utilisation, de l'application et du Suivi de ces résultats».*
- Les gens s'attendent à ce que les résultats du CSA soient appliqués sur le terrain et contribuent efficacement à l'élimination de la faim et de la malnutrition. L'utilisation et l'application sont essentielles et nécessitent l'implication de nombreux acteurs. Le Suivi est important pour tirer les leçons de l'utilisation et de l'application de ces instruments. Sans mécanisme de Suivi, nous ne pouvons pas savoir si elles ont été appliquées et ont eu un impact sur le terrain.

Annexe B - Structure du PTPA

Nous apprécions les efforts déployés en vue de présenter une proposition innovante pour le processus du programme de travail pluriannuel et nous souhaitons remercier les Co-facilitateurs et le Secrétariat pour leur travail de préparation.

La proposition en cours de discussion présente un potentiel intéressant et pourrait ouvrir la voie à un processus participatif et inclusif qui serait conforme à la nature et à l'esprit du CSA. Nous voudrions contribuer au débat avec quelques suggestions préliminaires pour l'amélioration du texte et fournirons des commentaires plus détaillés sur la formulation avant le 11 mai.

- Nous apprécions l'idée d'entamer la discussion sur le programme de travail pluriannuel lors de la plénière du CSA, en discutant de la note du HLPE sur les questions cruciales et émergentes. Cette approche inclurait également la possibilité pour les autres membres et participants de proposer des thèmes supplémentaires en Plénière et de solliciter l'appui des membres de différentes régions pendant le processus.
- Aux paragraphes 9) et 12b), nous aimerions suggérer que le processus inclusif proposé soit mené par un GTCNL ou un format inclusif similaire. S'il est important que le Bureau finalise le projet de PTPA qui sera présenté pour décision à la Plénière, nous sommes d'avis qu'un processus de consensus ouvert et inclusif doit être mené en amont.
- Le format le plus fonctionnel pour un tel processus est un format GTCNL ou similaire. Étant donné qu'à partir de 2019, il n'y aura qu'un seul processus majeur de convergence des politiques, nous aurions donc, au cours de l'année prochaine, seulement un GTCNL sur la Nutrition et un autre sur le PTPA, en fonction de ce qui sera décidé par le GTCNL Suivi en juin. Dans tous les cas, cela signifierait une diminution significative par rapport aux années précédentes.
- Paragraphe 13 a) nous proposons d'éviter de formaliser la mention de discussion informelle. La phrase serait donc formulée comme suit: « *Les membres du CSA et les participants prépareront et partageront une proposition préliminaire...* »
- Paragraphe 13 c) nous suggérons de supprimer la mention des «*partenaires de ressources potentiels*», car la disponibilité des ressources ne devrait pas influencer la sélection des priorités du CSA à ce stade; nous suggérons de le remplacer par "*des soutiens*"

Annexe C - Promotion de la redevabilité et partage des Bonnes pratiques

La réponse du CSA à l'évaluation a convenu de «revoir le cadre de Suivi du CSA», «en tenant compte des discussions, des décisions et des expériences antérieures».

Nous sommes d'avis que le Tableau présenté dans l'annexe offre un aperçu intéressant du cadre de Suivi du CSA tel qu'il existe actuellement. Il reflète le travail et les réalisations que le Comité a accomplis jusqu'ici en ce qui concerne son cinquième rôle, à savoir la promotion de la redevabilité et du partage des Bonnes pratiques, ce qui implique le développement progressif d'un Mécanisme de Suivi innovant.

Les trois colonnes du tableau reflètent les piliers de ce que le CSA fait actuellement dans le cadre de son mécanisme de Suivi innovant:

- Suivi et examen des situations et tendances de l'insécurité alimentaire dans le monde;
- Évaluation de son efficacité;
- Suivi de l'utilisation et de l'application des résultats politiques du CSA

Nous comprenons que le fonctionnement de ce mécanisme de Suivi est entièrement intégré dans le cadre proposé du CSA pour promouvoir la redevabilité et le partage des Bonnes pratiques, ce qui est une responsabilité partagée des membres, des participants et des organes du CSA. Il est basé sur et doit refléter pleinement les décisions du CSA sur le Suivi, telles

qu'adoptées depuis 2012. Nous fournirons une formulation pour rendre encore plus précis ce paragraphe dans le tableau.

En même temps, ce cadre n'est pas statique, mais en développement. Nous sommes d'avis que la liste initiale des nouvelles activités à développer est un outil important pour aller de l'avant. La prochaine réunion du GTCNL sur le Suivi, en juin, examinera déjà certains de ces éléments et fera des suggestions au Bureau et à la Plénière du CSA sur les prochaines étapes.

Le lien avec les efforts de Suivi des ODD est particulièrement important: alors que l'exercice de Suivi des ODD dans le cadre du Forum HLPF se penchera surtout sur la question des résultats, évaluant si les buts et objectifs ont été atteints ou non, l'exercice de Suivi du CSA pourra approfondir la question et se pencher sur les processus politiques qui visent à éliminer la faim et la malnutrition et à promouvoir la réalisation progressive du droit à l'alimentation.

Il existe également une opportunité importante d'associer les examens nationaux volontaires sur les ODD aux évaluations volontaires menées par les pays, ceux-ci pouvant fournir des données probantes sur la manière dont les instruments politiques du CSA ont été utilisés dans les efforts nationaux pour atteindre les ODD liés à la SAN.

Nous fournirons des commentaires spécifiques sur cette annexe par écrit avant le 11 mai.

Annexe D - Proposition visant à rendre la plénière plus vivante, attrayante et substantielle

Nous sommes d'avis que la séance plénière devrait principalement permettre l'organisation de discussions de fond. Plus les discussions sont importantes, plus la Plénière sera dynamique, passionnée et attrayante .

En ce sens, nous soutenons fortement :

- La **proposition 1** (format de haut niveau et inclusif pour discuter de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde)
- La **proposition 2** (sur des sessions spécifiques consacrées à l'adoption des directives et des recommandations du CSA)
- La **proposition 4** (discussions interactives sur des questions cruciales et émergentes)

Une proposition supplémentaire consisterait à avoir une discussion en séance plénière sur une question urgente dans le domaine de la SAN et qui pourrait déjà être discutée et convenue quelques mois avant la plénière.

Nous ne sommes pas en faveur des formats style Davos ou Conférence Ted-Talk . Nous ne partageons pas l'idée que la plénière du CSA a besoin de plus d'éléments à grand spectacle ou de glamour ou de divertissement pour atteindre son objectif. Les célébrités sont généralement moins importantes qu'elles ne le croient, et brillent souvent plus dans la performance que dans la substance.

D'un autre côté, le CSA pourrait bénéficier du fait d'inviter des conférenciers inspirants et substantiels qui ont apporté la preuve de leur engagement dans la lutte contre la faim et la malnutrition et qui peuvent parler d'un sujet important lors de la plénière du CSA, comme nous

avons pu le constater l'année dernière avec l'allocation de **Helen Hakena** sur l'autonomisation des femmes.

En ce qui concerne les propositions concernant les retours d'expérience des différents événements parallèles, il est certain qu'il n'est pas réaliste de prévoir de faire le compte-rendu d'environ 55 événements parallèles lors de la Plénière. Un tel instrument de rétroaction pourrait être utilisé pour partager les résultats de différents événements évaluant des directives ou des recommandations spécifiques du CSA.

Annexe E - Proposition d'actions pouvant être entreprises par les membres

Pas de commentaires spécifiques en ce moment. Commentaires éventuels à venir.

Rapport de mise en oeuvre

Nous saluons les améliorations apportées au texte et les commentaires qui ont été inclus et qui reflètent la plupart des débats ayant eu lieu le 23 avril.

Voici quelques remarques sur les sections qui devront encore être discutées et sur lesquelles nous fournirons des commentaires plus spécifiques d'ici au 11 mai:

- Paragraphe 7.3): L'usage des termes "hiérarchisation" et "sélection" serait meilleur que le terme générique de "Planification"
- Paragraphe 9: L'importance des Rôles 3 et 4 relève d'une responsabilité partagée entre tous les membres du CSA, des participants et des organismes étant donné que ces Rôles ne sont pas encore correctement reflétés.
- Paragraphe 11: Les objectifs stratégiques nécessitent des discussions plus approfondies.
- Paragraphe 12: L'attention particulière portée aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et l'accent mis sur les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ne doivent pas être supprimées dans ce paragraphe.
- Paragraphes 14 et 16: L'ordre doit être inversé: d'abord le processus de hiérarchisation, puis la question des ressources. Le processus d'élaboration d'un consensus devrait être mené par l'intermédiaire d'un GTCNL ou un format inclusif similaire; il ne suffit pas de simplement mentionner des consultations ouvertes.
- Paragraphe 25: Il serait préférable de reprendre simplement la formulation du Document de réforme du CSA (paragraphe 32) en ce qui concerne le Groupe consultatif
- Paragraphe 35: Doit être ajusté sur la base des discussions sur le cadre de Redevabilité et de Suivi
- Paragraphe 37: Les membres du CSA doivent être encouragés à proposer aux ABR de fournir une contribution accrue au budget global du CSA au cours des prochaines années.

Sur le processus à venir:

- Les réunions informelles, si nécessaires, doivent être ouvertes à tous les membres et participants intéressés.
- En raison des contraintes financières actuelles, le MSC n'est pas en mesure de confirmer sa participation à une réunion informelle qui aurait lieu la fin mai ou au début juin.
- Si la situation financière ne s'améliore pas au cours des prochaines semaines, le MSC ne sera pas non plus en mesure d'assurer sa participation significative aux réunions officielles du CSA lors du mois de juin.